

MATERNITÉ

Maternité

Prise de RDV en consultations : **04 67 35 77 77**

Secrétariat d'hospitalisation : **04 67 35 70 34**

Centre Hospitalier de Béziers
2 rue Valentin Haüy 34500 Béziers
contact@ch-beziers.fr - www.ch-beziers.fr



Bienvenue à la Maternité du Centre Hospitalier de Béziers.

Ce livret est conçu pour vous informer de l'organisation de notre service. Il vous accompagne et vous guide dans le déroulement de votre grossesse et vous apporte de précieux conseils.

Notre priorité est d'assurer des conditions de sécurité optimales tout en privilégiant la physiologie dans le respect de votre écoute et de votre intimité.

L'équipe médicale et paramédicale est toujours à votre disposition pour vous guider durant votre grossesse ainsi que tout au long de votre séjour à la maternité.

Afin d'être au plus près de vos préoccupations et besoins, ce livret est régulièrement mis à jour. Si vous avez des suggestions d'amélioration, n'hésitez pas à en faire part à la sage-femme coordinatrice.



Dre Samantha Huet-Mantion,
Cheffe de service



Sébastien Fleury,
Coordonnateur en maïeutique

Sommaire

PRÉSENTATION	4	VOS DROITS	24
Notre équipe		Votre expression	24
Nos locaux		<i>Réclamations et plaintes</i>	
Les consultations		<i>Mesure de la satisfaction</i>	
Le service : <i>urgences gynécologiques et obstétricales, hôpital de jour, maternité, chambre mère-enfant, néonatalogie.</i>		<i>Désigner une personne de confiance</i>	
		<i>Exprimer ses directives anticipées</i>	
		<i>Respect de la charte de la laïcité, des pratiques et croyances religieuses</i>	
		<i>Consentement et droit du patient à l'information</i>	
VOTRE GROSSESSE	9	Vos droits	26
Suivi de grossesse		<i>Charte du nouveau-né</i>	
Consultations		<i>Accès au dossier médical</i>	
		<i>Protection des données personnelles</i>	
		<i>Engagement pour des soins plus sûrs</i>	
		<i>Prise en charge de la douleur</i>	
PRÉPARER LA NAISSANCE	13	Vos devoirs	31
Le projet de naissance			
Préparer la valise			
EN CAS D'URGENCE	15		
DÉPART À LA MATERNITÉ	16		
Comment venir ?			
Avec quoi ?			
Avec qui ?			
VOTRE ACCOUCHEMENT	17		
Votre accueil			
Pour une mise en travail spontanée			
Accoucher en salle nature			
Déclenchement artificiel du travail			
La césarienne			
ACCUEILLIR VOTRE BÉBÉ	20		
Le peau à peau			
Déclaration de naissance			
VOTRE SÉJOUR	21		
Informations pratiques			
Votre accompagnant			
Quand consulter après la sortie ?			
		L'HÔPITAL EN BREF	33
		Nos missions	
		Notre offre de soins	
		Plans & Contacts utiles	



Présentation

La maternité du Centre Hospitalier de Béziers est une maternité de niveau IIB, dotée d'un service de soins intensifs néonataux accueillant les nouveaux-nés prématurés à partir de 32 semaines d'aménorrhée et/ou 1500g, et de chambres mère-enfant, le tout se situant au même étage afin de privilégier la proximité.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les maternités de référence de la région Occitanie par le biais du Réseau de Périnatalité Occitanie (RPO).

Maternité de proximité dans le bassin biterrois, notre équipe médicale assure le suivi de votre grossesse et de votre accouchement dans 5 salles d'accouchements dont une dite "salle nature".

Notre équipe pluridisciplinaire est disponible et à l'écoute de vos projets, et formée de manière continue.

La maternité fait partie du Pôle Femme-Mère-Enfant, regroupant les services d'obstétrique, de néonatalogie, de pédiatrie, des urgences gynécologiques, d'orthogénie.

La maternité en quelques chiffres...

(année 2025)

1416 naissances pour **1390** accouchements

dont

247 accouchements par césariennes (soit 17,77%, en-dessous de la moyenne nationale à 20%)

921 accouchements avec péridurale

14 accouchements avec épisiotomie

870 allaitements.

NOTRE ÉQUIPE :

Une équipe médicale est présente sur place 24h/24 et 7jours/7, elle comprend :

- un gynécologue-obstétricien
- un anesthésiste
- un pédiatre
- des sages-femmes

Une équipe paramédicale :

- des puéricultrices
- des auxiliaires de puériculture et aides-soignantes
- des agents de service hospitalier
- des assistants médico-administratives

Une équipe de soutien selon vos besoins :

- un assistant sociale
- un psychologue
- des masseurs-kinésithérapeutes
- des diététiciens-nutritionnistes

Nous pouvons également accueillir des internes et des étudiants sages-femmes, puéricultrices, infirmiers et auxiliaires de puériculture en formation.

NOS LOCAUX

Au rez-de-chaussée, espace fuchsia :

A ce niveau se situent l'accueil administratif, le bureau des entrées, le plateau de consultations gynécologiques et obstétricales, les examens d'échographies et le centre de santé sexuelle.

Au 3^{ème} étage :

A cet étage se trouvent : les consultations d'urgences gynécologiques et obstétricales, et les hospitalisations : hospitalisation de jour, maternité, grossesses pathologiques, suites de couches, chambres mère-enfant et néonatalogie.

Respect de la charte de laïcité

L'établissement dans lequel vous êtes est un lieu neutre, qui a pour mission de fournir à tous, sans distinction, des soins de qualité.

Ainsi, nous vous rappelons que les équipes soignantes sont mixtes ; hommes et femmes occupent toutes les fonctions représentées.

Nous ne pouvons vous garantir que vous serez examinée et prise en charge uniquement par des femmes.



Les consultations

Rez-de-chaussée / Espace **fuchsia**

Notre équipe pluridisciplinaire vous accueille à l'espace Fuchsia du plateau de consultations (RDC) pour votre suivi tout au long de votre vie de femme* :

- suivi gynécologique de prévention et d'oncologie
- chirurgie gynécologique et prise en charge des cancers gynécologiques (sein, utérus, ovaires...).
- suivi de grossesse
- échographies anténatales
- suivi post partum
- consultation d'anesthésie
- consultations spécialisées d'endocrinologie et d'éducation thérapeutique
- entretien prénatal précoce
- consultation de tabacologie
- consultation d'allaitement maternel
- consultation d'acupuncture
- préparation à la naissance : piscine et yoga prénatal

* Sauf consultation de terme qui se déroule au 3^{ème} étage :
étiquettes à faire aux admissions - Espace jaune - RDC.

**Prise de RDV en
consultation**

04 67 35 77 77

Le service - 3^{ème} étage

LE SECTEUR URGENCES GYNÉCOLOGIQUES ET OBSTÉTRICALES

Ce service vous accueille pour toute urgence gynécologique ou obstétricale après votre passage aux urgences générales, que vous soyez enceinte ou non, et quel que soit le terme de grossesse. Vous serez accueillie par une infirmière, et/ou une sage-femme, ainsi qu'un interne de gynécologie obstétrique et un médecin sénior. Ce service comporte deux lits d'hospitalisation de courte durée et un échographe.

LE SECTEUR NAISSANCE

Il comprend :

- 7 salles de naissance dont 1 salle physiologique dite "nature"
- 1 salle de césarienne
- 1 salle de réveil post-interventionnelle
- 1 salle de réanimation néonatale

Les salles de naissance sont spacieuses, lumineuses, rénovées et équipées de tables d'accouchement confortables, de ballons et de coussins permettant un confort et l'adoption de diverses postures selon l'évolution du travail. Le confort de votre accompagnant est assuré par la présence de fauteuils inclinables.

Une centrale de monitoring permet à l'équipe médicale de surveiller en continu le rythme cardiaque foetal pour assurer une sécurité optimale tout en préservant votre intimité.

LE SECTEUR D'HOSPITALISATION DE JOUR

Ce service permet d'assurer l'accueil et la surveillance des grossesses à risques de façon plus rapprochée sur indication médicale. L'hospitalisation est prévue à la demi-journée.

LE SECTEUR MATERNITÉ

16 chambres particulières et 5 chambres doubles

Les chambres particulières sont équipées d'un lit d'appoint pour votre accompagnant et d'un chevet réfrigéré. Nous avons également à disposition des patientes qui le souhaitent un berceau co-dodo. Chaque chambre dispose aussi d'un espace bébé composé d'une table à langer et d'une baignoire.

Un secteur de grossesses pathologiques

Il accueille les femmes enceintes qui nécessitent une surveillance particulière durant leur grossesse. Les sages-femmes y effectuent la surveillance et les soins.

Table de chevet réfrigérée

Vos chambres rénovées sont équipées de tables de chevet réfrigérées.

Attention : ces tables de chevet ne sont pas des réfrigérateurs, elles ne permettent pas de refroidir, ni de conserver les aliments.

Seules les denrées alimentaires déjà fraîches peuvent y être stockées quelques heures, exemple : boissons fraîches.



Une visite médicale quotidienne permet un suivi des traitements et le contrôle de l'évolution de vos pathologies. Un staff hebdomadaire pluridisciplinaire permet à notre équipe de déterminer la meilleure prise en charge vous concernant.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le réseau de sages-femmes libérales ce qui permet d'assurer un relai lors de votre sortie d'hospitalisation.

Un secteur suites de couches

Deux heures après votre accouchement, vous serez conduite avec votre enfant dans le service maternité où vous serez accompagnés durant votre séjour par une équipe pluridisciplinaire.

UN SECTEUR CHAMBRE MÈRE-ENFANT

Nous disposons de 6 chambres mères-enfants situées au 3^{ème} étage dans le **service Pédiatrie** du pôle Femme-Mère-Enfant.

Si votre bébé présente une légère prématurité, un petit poids de naissance, un déséquilibre glycémique et/ou thermique, une infection materno-fœtale nécessitant une antibiothérapie, il sera hospitalisé en unité chambre mères-enfants avec une surveillance continue. Vous serez hospitalisée dans la même chambre, ainsi vous ne serez pas séparés. Votre accompagnant pourra être présent.

La sage-femme viendra vous voir en chambre tous les jours pour vous faire l'examen médical et s'assurer de votre état de santé, elle assure la continuité des soins médicaux.

UN SECTEUR NÉONATOLOGIE

Seule maternité de type IIB de la région Ouest-Hérault, elle est équipée d'un secteur de néonatalogie et de soins intensifs en néonatalogie qui accueille des nouveaux-nés à partir de 32 semaines d'aménorrhée (SA) et/ou 1500g.

Il se compose de 6 lits de néonatalogie (niveau IIA) et 6 lits de soins intensifs (niveau IIB).



**Prise de RDV
en consultations**
Un seul numéro
04 67 35 77 77

Votre grossesse

LE SUIVI DE GROSSESSE

Documents nécessaires

Avant vos RDV* (*échographie, consultation*), merci d'effectuer vos étiquettes à l'accueil de l'Espace Fuchsia au rez-de-chaussée, en ayant pris soin de vous munir de ces documents :

- carte vitale et mutuelle
- papier d'identité
- dossier médical
- carte de groupe sanguin
- examens biologiques
- échographies déjà réalisées

* Sauf pour la consultation de terme qui se déroule au 3^{ème} étage : étiquettes à faire aux admissions - Espace jaune - RDC.

LES CONSULTATIONS

Selon votre choix, votre grossesse peut être entièrement suivie à la maternité par une sage-femme ou un gynécologue-obstétricien et/ou en ville par une sage-femme libérale ou un médecin.

Quelle que soit votre décision, si vous souhaitez accoucher au sein de notre maternité, il est nécessaire que vos visites du 8^{ème} et 9^{ème} mois y soient réalisées. La première consultation (*création du dossier*) aura lieu avec une de nos sages-femmes qui vous orientera si nécessaire vers une consultation avec un obstétricien.

L'entretien prénatal précoce

Cette consultation constitue un temps d'échange et d'écoute avec une sage-femme, seule ou en couple, pour faire le point sur votre projet de naissance pendant lequel vous pouvez exprimer vos attentes, vos questions, vos difficultés éventuelles (*médicales, sociales, psychologiques, hygiéno-diététiques*) et vos besoins en terme d'accompagnement pendant votre grossesse et après votre accouchement.

Prise de RDV en consultations

Un seul numéro
04 67 35 77 77

Les échographies

3 échographies sont recommandées au cours de la grossesse :

- aux environs de 12 semaines d'aménorrhée pour l'échographie du 1^{er} trimestre et le dépistage de la trisomie 21,
- de 22 semaines d'aménorrhée pour l'échographie du 2^{ème} trimestre dite morphologique de dépistage,
- et 32 semaines d'aménorrhée pour l'échographie du 3^{ème} trimestre.

Elles permettent de déterminer l'âge de la grossesse et de surveiller la croissance et le développement de votre enfant.

Le professionnel qui s'occupera de vous vous indiquera les dates auxquelles elles doivent être réalisées.

Ces échographies peuvent être faites à l'hôpital ou en ville à votre convenance. Il est préférable que vous ayez le même échographiste pour ces trois examens.

Examens et consultations recommandés ou obligatoires

Afin de veiller au bon déroulement de votre grossesse et de vous accompagner dans votre projet de naissance, vous bénéficiez d'une prise en charge de l'assurance maladie pour le suivi de votre grossesse, soit :

- sept consultations médicales,
- examens complémentaires (échographies...) et d'examen biologiques (prises de sang, analyses d'urines...),
- 3 échographies recommandées au cours de la grossesse,
- un entretien prénatal précoce obligatoire avec une sage-femme ou un médecin : occasion de faire le point sur votre projet de naissance et vos besoins spécifiques pendant votre grossesse et après l'accouchement.
- un bilan prénatal de prévention avec une sage-femme libérale ou de PMI : le professionnel de santé fait le point sur l'alimentation et les comportements à risque (*alcool, tabac, autres addictions...*) et vous informe sur l'importance de la vaccination et du suivi bucco-dentaire pendant la grossesse. Ce bilan peut être réalisé dès la déclaration de grossesse et si possible avant la 24^e semaine d'aménorrhée.
- 7 séances de préparation à la naissance et à la parentalité,
- un bilan bucco-dentaire du 4^e mois de grossesse.



Consultation pré-anesthésique

Elle est obligatoire que vous souhaitiez une péridurale ou non. Elle est à réaliser à partir du 8^{ème} mois de grossesse par un de nos anesthésistes qui établira un dossier, vous informera des différents modes d'anesthésie proposées pour votre accouchement et prescrira un bilan sanguin.

Consultations parcours physiologique en salle nature

Vous souhaitez un accouchement en salle nature (sans anesthésie péridurale) ?

Un entretien avec une de nos sages-femmes est à prévoir à partir du 7^{ème} mois, après l'échographie du 3^{ème} trimestre. Il permettra de valider votre éligibilité à l'utilisation de la salle nature avec un protocole de surveillance médicale allégée durant le travail (cf. *accouchement p. 18*).

Consultation d'endocrinologie

Vous êtes diabétique ? On vient de vous dépister un diabète gestationnel ou un dérèglement de la thyroïde ?

Prenez rendez-vous avec un de nos médecins endocrinologues.

Consultation d'allaitement

Vous vous posez des questions sur le choix de l'allaitement ? Vous allaitez et rencontrez des difficultés ? Vous reprenez le travail et souhaitez continuer à allaiter ?

Une sage-femme consultante en lactation vous recevra.

La salle Nature

Située dans le secteur des naissances, la salle physiologique, dite salle Nature, vous offrira la possibilité de vivre la naissance au plus près de votre projet parental.

Dans le respect de la physiologie, ce lieu calme et intime privilégiera votre confort sans occulter les impératifs de sécurité. Vous aurez à votre disposition :

- Une baignoire de relaxation
- Des lianes de suspension
- Une banquette
- Un lit d'accouchement
- Un monitoring sans fil et waterproof
- Des accessoires : ballons, galettes, coussins...

Vous pourrez bénéficier de cette salle après avoir :

- exprimé le souhait d'accoucher sans péridurale.
- fait votre demande auprès de votre sage-femme ou gynécologue lors d'une consultation à l'hôpital. Le professionnel vérifiera que vous ne présentez pas de contre-indication médicale.
- rédigé, avant la fin du 8^{ème} mois, votre projet de naissance que vous présenterez lors d'une consultation avec une sage-femme dédiée qui vous apportera une information adaptée à vos souhaits.

Consultation de tabacologie

Vous êtes enceinte et vous fumez ?

Il est important de ne pas rester seule dans cette démarche : consultez une de nos sage-femmes tabacologues qui pourra vous aider ainsi que votre entourage, à réduire votre consommation voire d'arrêter de fumer, sans signe de manque, par le biais de substituts nicotiniques.

Consultation d'acupuncture

Des consultations en acupuncture sont proposées par les sages-femmes de l'équipe.

L'acupuncture, par son approche globale du patient, s'intéresse aux maux du corps et aux émotions. Complément de la médecine occidentale, elle vous aidera à vivre au mieux votre grossesse, votre accouchement et ses suites.

Consultation N'Féraïdo

Méthode développée par un ostéopathe, le N'Féraïdo une approche douce qui consiste en des massages modelant permettant d'assouplir les tissus en profondeur et de rétablir la physiologie. Ils sont pratiqués par nos sages-femmes et répondent à différents maux de la grossesse et de l'accouchement. Ils peuvent aussi être pratiqués sur votre bébé.

Consultation avec l'assistante sociale

Vos papiers sont trop compliqués à remplir ? Vous avez des problèmes de logement ? Des difficultés de ressources ? Vous êtes seule ?

L'assistante sociale de la maternité peut vous accompagner.

Consultation post-natale

Cette visite a pour objectif d'évaluer votre état de santé après l'accouchement, de répondre à vos questions, de faire le point en matière de contraception et d'envisager les séances de rééducation périnéale.

Elle est réalisée 6 à 8 semaines après l'accouchement auprès d'une sage-femme ou d'un gynécologue de la maternité. Elle peut aussi être faite par votre sage-femme libérale, votre généraliste ou votre gynécologue.



Service social Maternité

04 67 35 77 82

Autres consultations

Des consultations de **yoga prénatal** peuvent vous être proposées.

Renseignez-vous en appelant les consultations au 04 67 35 77 77



Préparer la naissance

LE PROJET DE NAISSANCE

Le projet de naissance est un document écrit que les futurs parents transmettent à la maternité et dans lequel ils formulent leurs souhaits pour l'accouchement, l'accueil du bébé et le séjour en maternité.

Ce document peut être rédigé avec l'aide du professionnel de santé qui suivra votre grossesse, votre sage-femme libérale ou sage-femme de PMI.

Cette démarche permettra à l'équipe de connaître votre vécu et vos souhaits, et le cas échéant, d'en discuter afin de vous proposer un accompagnement le plus intime et personnalisé.

LA PRÉPARATION DE LA VALISE

Le trousseau à prévoir en salle de naissance le jour J

Pour bébé :

- 1 pyjama bébé
- 1 brassière en laine
- 1 body
- 1 bonnet
- 1 paire de chaussettes ou chaussons
- 1 couverture bébé
- 1 gigoteuse ou turbulette

Pour maman :

- 1 brumisateur
- Huile de massage
- Bouteille d'eau
- 1 paréo (*pour les postures d'accouchement*)
- 1 maillot de bain (*si projet d'accès à la salle nature*)

Pour le séjour

Pour le bébé :

- 4 pyjamas
- 2 à 3 brassières en laine
- 4 body
- 2 bonnets
- 4 paires de chaussettes et/ou chaussons de laine
- 2-3 bavoirs
- 1 gigoteuse
- 1 lange
- 1 thermomètre rectal
- 1 sachet de carré de coton
- 1 liniment oléo-calcaire
- 1 brosse à cheveux
- 1 savon pour bébé (*corps et cheveux*)
- gants de toilette

Pour la maman :

- vêtements confortables et pratiques de votre choix
- chemise de nuits ou pyjamas, pantoufles
- nécessaire de toilette (*serviettes éponges, gants, trousse de toilette avec savon pour toilette intime, gel douche, brosse à dents ...*)
- 1 paquet de grandes serviettes hygiéniques
- Des slips à usages uniques si besoin
- Sèche-cheveux si nécessaire
- 1 stylo
- 1 porte bébé (*écharpe..*) si désir de votre part.

Pour les futures mamans allaitantes :

- brassières d'allaitement
- +/-coussin d'allaitement
- 1 crème protectrice pour le mamelon comme castor equi ou à base de lanoline.
- 1 tire-lait électrique ou manuel (*une ordonnance vous sera remise par les sages-femmes en service si nécessaire pour stimuler la montée de lait*)

Pour la sortie

- 1 siège auto "dos à la route"
- des vêtements adaptés à la saison



Nos équipes sont à votre écoute 7j/7 et 24h/24 en cas de question ou d'inquiétudes de votre part.

En cas d'urgence

OÙ SE RENDRE ?

En cas d'urgence, présentez-vous aux **Urgences générales** de l'hôpital.

N'oubliez pas de vous munir de vos documents administratifs et de votre dossier médical.

Vous serez directement adressée aux urgences obstétricales situées au 3^{ème} étage avec une planche d'étiquettes nécessaires à votre consultation.

Urgences Obstétricales
04 67 35 71 96 / 97

Attention, **la nuit**, toute **entrée** se fait **par les urgences** mais toute **sortie** se fait, définitivement, **par le hall d'accueil** au niveau 0.

QUAND VENIR À LA MATERNITÉ ?

Vous devez consulter en urgence :

- si vous ressentez des contractions régulières et douloureuses toutes les 5 minutes pendant plus d'une heure ;
- si vous perdez du liquide amniotique même sans contraction ;
- en cas de saignement ;
- si vous constatez une diminution importante des mouvements du bébé ;
- en cas de chute ou de coups (*violences, accident de la voie publique...*) ;
- lors d'un épisode de fièvre si votre médecin généraliste n'est pas disponible ;
- si un symptôme vous inquiète ;
- si vous atteignez votre terme sans avoir accouché.

La perte du bouchon muqueux n'est pas inquiétante et ne prévoit pas un accouchement imminent. Il n'est donc pas nécessaire de consulter dans ce cas.

Le grand jour est arrivé, vous partez pour la maternité

Les salles de naissances sont "un espace protégé", aux conditions d'hygiène particulières. La permanence des soins est assurée 24h/24h par l'équipe médicale (*gynécologue-obstétricien, anesthésiste, pédiatre et sage-femme*) et soignante (*auxiliaire de puériculture, puéricultrice*).

Vous serez prise en charge tout au long de votre travail par l'équipe du secteur naissance. Elle veillera à respecter vos souhaits dans la mesure du possible. Vous pourrez disposer d'une analgésie péridurale si vous le souhaitez en fonction de l'évolution du travail.

COMMENT VENIR ?

- **Du lundi au vendredi de 8h à 20h** : entrée principale, hall d'accueil Niveau 0. Rendez vous aux Admissions (*secteur jaune à gauche de l'entrée*) pour faire les étiquettes.
- **Le week-end, les jours fériés et après 20h** : accueil des urgences au niveau -1.

AVEC QUOI ?

- **Administratif** : papiers d'identité, carte vitale et carte mutuelle pour la réalisation des étiquettes.
- **Dossier médical** : pochette de l'hôpital remise pendant la grossesse, échographies, bilans sanguins et dossier personnel.
- **Bagages** : les plus volumineux restent dans la voiture, on vous conseille de prendre un petit sac avec les vêtements de bébé pour la naissance, brumisateur, appareil photo, musique...

AVEC QUI ?

Une seule personne "désignée" par la maman est autorisée à entrer en salle obstétricale et à l'assister jusqu'à la naissance. Il n'y a pas d'échange possible.

Par mesure d'hygiène et strict respect des gestes barrières, cette personne est priée de se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique avant entrée dans le service et dans le bloc.

➔ *De l'ascenseur A, allez au 3^{ème} étage puis, à gauche, suivre le fléchage "Urgences gynécologiques".*

Au bout du couloir se trouve la salle d'attente, tournez à droite, sonnez et attendez, un.e professionnel.le viendra vous chercher.



Votre accouchement

VOTRE ACCUEIL

En salle de naissance, vous serez accueillie et accompagnée par des sages-femmes et auxiliaires de puériculture.

En l'absence de toute complication, votre accouchement sera réalisé par une sage-femme. En cas de nécessité, celle-ci peut faire appel à un médecin de garde : un gynécologue-obstétricien, un anesthésiste et un pédiatre sont présents 24h/24 à la maternité.

A l'entrée, un monitoring vous sera posé ainsi qu'un cathéter veineux (*avec bouchon si déambulation souhaitée*) si le travail est avéré. Un bracelet d'identification vous sera posé : vérifiez avec le personnel l'exactitude des renseignements qui y figurent. La sage-femme vérifiera l'intégralité de votre dossier médical et de votre suivi de grossesse.

POUR UNE MISE EN TRAVAIL SPONTANÉE

Dans la majorité des cas, la mise en travail est spontanée.

- Le travail vient juste de commencer et il est trop tôt pour une pose de péridurale, vous serez installée en service avec contrôle du monitoring et de l'avancée du travail par une sage-femme.
- Le travail a débuté, votre col de l'utérus se modifie : vous serez installée dans l'une de nos salles de naissance où la sage-femme vous préparera pour une pose de péridurale si tel est votre souhait.

Après l'accouchement vous serez surveillée avec votre bébé en salle de naissance pendant 2 heures minimum, avant d'être accompagnés dans votre chambre au même étage. Pendant ce temps, vous pourrez découvrir votre bébé en peau à peau.

La prise en charge de l'inconfort causé par les contractions utérines

Notre équipe considère la **prise en charge de la douleur** comme une priorité. Nous nous engageons à l'évaluer, la prévenir, la traiter et la soulager le plus efficacement possible dès votre arrivée et à chaque étape de votre prise en charge. Ainsi, votre douleur peut être prévenue, traitée par différentes techniques, des plus naturelles (*bain, douche, acupuncture, communication hypnotique, ballon, déambulation, pratiques de différentes postures...*) aux plus médicalisées (*prise d'antalgique, analgésie péridurale, rachianesthésie voire anesthésie générale*).

Nous avons à cœur d'associer accompagnement naturel et sécurité.

Nos sages-femmes sont pour la plupart formées à la méthode "De Gasquet" et sont à l'écoute de vos souhaits. Vous trouverez en salle de naissance et dans le service des coussins et des ballons pour vous aider à trouver la position qui vous convient pendant le travail ou lors de votre accouchement.

Si vous avez des souhaits particuliers et un projet de naissance, parlez-en à la sage-femme dès votre arrivée. Nous vous accompagnerons dans votre projet tout en respectant les conditions de sécurité recommandées et établies par l'équipe.

ACCOUCHER EN SALLE NATURE

La surveillance du travail en salle nature

La sage-femme accompagnera :

- le déroulement de votre travail avec l'enregistrement du rythme cardiaque du bébé par monitoring sans fil permettant de déambuler ou de prendre un bain sous surveillance ;
- un examen régulier ;
- la pose d'un cathéter obturé.

Elle pourra vous proposer différentes postures et des accessoires qui favorisent la mobilité du bassin.

L'accueil de votre bébé

Pour un accueil le plus doux possible pour votre nouveau-né nous vous proposerons :

- de l'installer en peau à peau pendant les deux heures de surveillance après l'accouchement
- une mise au sein précoce si vous choisissez d'allaiter
- de réaliser le premier examen en votre présence.

DÉCLENCHEMENT ARTIFICIEL DU TRAVAIL

Dans certaines circonstances, le médecin peut vous proposer un déclenchement de l'accouchement. Il consiste à provoquer des contractions de l'utérus pour faire débiter le travail.

Ce déclenchement peut être d'indication médicale, c'est-à-dire que votre état de santé ou celui de votre bébé nécessite une naissance sans plus attendre. Il vous est également proposé si vous dépassez le terme de 4 jours.

Le type de déclenchement est en fonction des conditions cliniques de votre col et de la position du bébé dans le bassin. En fonction de la méthode utilisée, le déclenchement peut être plus ou moins long (24 à 48h).

En pratique, vous serez admise en salle de naissance la veille au soir ou le matin même du déclenchement.

Analgésie péridurale ou APD

Vous pourrez, si vous le souhaitez et en l'absence de contre-indication, bénéficier d'une analgésie péridurale.

Il faudra pour cela avoir réalisé une consultation pré-anesthésique obligatoire pendant la grossesse et réalisé le bilan sanguin prescrit lors de celle-ci.

Il s'agit d'une analgésie loco-régionale installée par un médecin anesthésiste au cours du travail pour calmer la douleur de l'accouchement lorsque vous en ressentez le besoin. Elle peut aussi être d'indication médicale. Dans notre maternité, le dosage de l'analgésie péridurale est adapté à vos besoins.

Pour des raisons d'hygiène, aucun accompagnant n'est autorisé à assister à la pose de l'APD qui dure environ 20 minutes.

La **méthode de déclenchement** la plus répandue comporte une perfusion de produit (ocytocine) qui provoque des contractions, associée à une rupture artificielle de la poche des eaux selon l'examen clinique. Parfois la préparation du col peut nécessiter le recours à l'application locale d'un produit maturant ou à la pose d'un ballonnet ou à la prise de médicament.

En cas de nécessité de maturation du col, vous resterez en surveillance en salle de naissance avec un passage en chambre au bout de 2h30-3h00, dans l'attente des premières contractions utérines.

LA CÉSARIENNE

La césarienne permet l'accouchement par une incision de l'abdomen et de l'utérus, lorsque les conditions, chez la mère ou chez l'enfant, ne sont pas favorables à un accouchement par les voies naturelles.

Césarienne en cours de travail

Si une césarienne s'avère être nécessaire au cours du travail, vous serez accompagnée dans une salle de césarienne attenante aux salles de naissance. Selon le degré d'urgence, votre accompagnant sera autorisé ou non à venir avec vous.

Césarienne programmée

Vous serez hospitalisée la veille de l'intervention en fin d'après-midi ou le matin même. Nous vous invitons à prendre une douche à la bétadine (*si vous n'avez pas d'allergie à l'iode*) la veille au soir et le matin même pour limiter le risque d'infection.

Vous serez installée en salle de réveil avec votre accompagnant en milieu de matinée. La césarienne nécessite la pose d'une perfusion et d'une anesthésie locorégionale (rachianesthésie). L'équipe vous accompagnera, vous ne serez jamais seule.

Votre bébé vous sera présenté immédiatement, vous pourrez le toucher l'embrasser, le câliner. Il sera ensuite amené en salle de soins nouveau-nés pour son premier examen et faire le "peau à peau" avec votre accompagnant dans l'attente de vous réunir tous les trois.

Vous serez surveillée quelques heures en salle de réveil avant de retourner en chambre.



Livret patientes - Mieux vivre sa césarienne

Utérus cicatriciel

Vous avez une cicatrice sur l'utérus d'une grossesse antérieure et vous êtes proche du terme.

La conduite à tenir pour l'accouchement sera définie, en accord avec vous, par le médecin qui suit votre grossesse.

La césarienne sera proposée dans certaines conditions (*pathologies de grossesse, présentation du siège, gros bébé suspecté, plusieurs cicatrices utérines.*). Dans les autres cas, l'accouchement par les voies naturelles peut être envisagé (*on parlera d'épreuve du travail*).

Nous sommes bien sûr à votre disposition pour discuter avec vous de la meilleure conduite à tenir pour votre accouchement.

Environ 70% des femmes ayant un antécédent de césarienne sont orientées vers un accouchement par les voies naturelles et parmi celles-ci, 80% accouchent sans difficultés.

La personne qui vous accompagne pourra être à vos côtés en salle de césarienne sous conditions d'acceptation de l'équipe médicale.

En cas de refus ou si votre accompagnant ne le souhaite pas, il pourra vous attendre en salle de réveil. L'équipe médicale ira le chercher dès la naissance de votre enfant.



Une maman connectée avec son bébé et son accompagnant grâce à la tablette numérique

Vous ne raterez pas les premières minutes de vie de votre bébé car vous pourrez bénéficier de la retransmission de ses premiers moments par l'utilisation de la tablette numérique installée en salle de césarienne. Ainsi, vous pourrez communiquer avec votre accompagnant et partager ce moment à trois.



Accueil de votre bébé

Dès sa naissance, votre bébé sera installé en peau à peau contre vous ou votre accompagnant, en l'absence de contre-indication médicale. Un bracelet d'identification sera mis à votre enfant et conservé jusqu'à sa sortie. Dans ces conditions, les auxiliaires de puériculture lui mettront un petit capteur au poignet pour surveiller son adaptation à la vie extra-utérine.

La tétée d'accueil sera réalisée le plus tôt possible au sein ou au biberon, selon votre choix. Les premiers soins (*examen, pesée, habillage*) seront effectués avant votre retour en chambre. Le premier bain ne sera effectué qu'au 2^{ème} jour afin d'éviter une chute de sa température.

La déclaration de naissance

Le formulaire de déclaration de naissance et document de prise de rendez-vous à la Mairie de Béziers sont remis aux parents lors de l'accouchement.

La déclaration doit avoir lieu **dans les 5 jours qui suivent la naissance** au service état civil. L'original, qui sera complété au verso par les fonctionnaires de l'état civil, devra être ramené au bureau des entrées de l'hôpital. Dans l'impossibilité de vous y rendre, un personnel du bureau des entrées de l'hôpital peut faire la démarche pour vous de façon exceptionnelle.

Le peau à peau : des bienfaits tant pour le bébé que pour les parents

Si les circonstances le permettent, le nourrisson est posé sur le buste nu de sa maman, ou du papa, notamment lors d'un accouchement par césarienne où la maman n'est pas apte à le recevoir, c'est donc le conjoint qui l'accueille en peau à peau.

Ce **premier contact rassurant** permet au bébé de s'imprégner de l'odeur et de la chaleur du parent. Cela lui rappelle les mois passés dans le ventre de sa mère. Le fait d'être collé contre vous lui rappelle cet état et l'apaise.

Le peau à peau permet de **réguler la fréquence respiratoire et cardiaque du bébé**, ainsi que de sa température corporelle ou encore son taux de sucre. Apaisé et rassuré, il a ensuite une **meilleure qualité de sommeil**.

Cette pratique peut **diminuer les risques d'infection** de votre bébé car, ne disposant pas d'un système immunitaire encore bien fonctionnel, il s'imprègne ainsi de la flore bactérienne de sa maman ou son papa.

Pour les parents, faire du peau à peau stimule la **sécrétion d'ocytocine**, l'hormone de l'amour et du bonheur. Cela permet de diminuer le stress ou l'anxiété de la mère et de développer le lien entre l'enfant et le parent. Un **sentiment de confiance** s'installe et facilite les interactions que vous aurez ensuite.

Le peau à peau va également **stimuler la montée de lait** de la maman, et **améliorer sa récupération** après l'accouchement.



Votre séjour à la maternité

INFORMATIONS PRATIQUES

Nous attachons une importance particulière au respect de l'accueil de tous les nouveau-nés et au respect du rythme maman/bébé.

Cela commence par la proximité dès les premiers instants. Deux heures minimum après la naissance de votre enfant, vous serez conduite en fauteuil avec votre bébé dans le service maternité.

Votre séjour à la maternité dure en moyenne 3-4 jours. Une sortie précoce à J+2 peut vous être proposée en accord avec votre sage-femme libérale pour le retour à domicile. A contrario, l'hospitalisation peut être prolongée si nécessaire.

Location téléphone, télévision, Wifi

Chaque chambre dispose d'une télévision ou tablette multimedia et d'une ligne directe téléphonique dont le numéro est indiqué sur le mur au-dessus de votre lit. Pour demander la mise en service des forfaits multimedia (TV, Wifi, Téléphone) :

- ▶ avant votre hospitalisation, via notre site internet www.ch.beziers.fr, ou en saisissant cette URL dans votre navigateur : <https://xp-patient.hoppen.care/bez34>
- ▶ dans votre chambre, sur la TV ou la tablette multimedia, en sélectionnant "Souscrire ici" sur l'écran.
- ▶ à la Régie dans le Hall d'accueil

Votre chambre

La chambre particulière

Elle est facturée 45€/jour (de nombreuses mutuelles la prennent en charge, renseignez-vous avant votre admission). Informez l'équipe médicale de votre choix à votre arrivée, nous ferons notre possible pour respecter votre choix dans la mesure de nos disponibilités. Un lit accompagnant sera mis à sa disposition.

Les chambres doubles

Lors de votre séjour en chambre double, vous pouvez être amenée à côtoyer une autre maman avec son bébé, il est donc convenu que les accompagnant.es ne restent pas la nuit.

Régie

Hall d'accueil au 04 67 35 71 74
(9h à 17h du lundi au vendredi - hors jours fériés).

Visites / Accompagnant.e

Les visites sont autorisées en chambres seules ou doubles de 14h à 20h dans la limite de 2 personnes par patiente.

En chambre double, il convient de respecter l'espace et l'intimité de chaque patiente.

Pour l'accompagnant.e, le service est ouvert toute la journée. Il.elle peut assister au bain de son enfant le 2^{ème} jour.

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis pour les visites à l'exception des frères et des sœurs.



Vos repas

Dès votre entrée, vous informez l'équipe de vos **préférences alimentaires** et de vos **choix de plats**. Une carafe d'eau est mise à votre disposition. Nous ne pouvons stocker aucune denrée alimentaire venant de l'extérieur dans le réfrigérateur du service pour des raisons d'hygiène.

Les agents des services hospitaliers et les auxiliaires de puériculture assureront l'hygiène de votre chambre et la distribution des repas.

LA SURVEILLANCE MÉDICALE EN MATERNITÉ

Elle est placée sous la responsabilité de la sage-femme et de l'obstétricien de garde.

Tout au long de votre séjour, les sages-femmes, auxiliaires de puériculture, aides-soignantes, puéricultrices travaillent ensemble pour répondre à vos besoins et vos questions 24h/24h : pour vous accompagner dans les soins nécessaires à votre bébé (*hygiène, change, soin du cordon, gestion des pleurs de bébés, aide pour la mise au sein, transit, alimentation...*) et vous guider dans votre nouveau rôle de parent.

L'enjeu consiste à accompagner dans votre prise de confiance afin de devenir autonome face aux besoins de votre bébé, tout en ayant le soutien de l'équipe soignante présente.

De jour comme de nuit, nous vous conseillons de garder votre enfant auprès de vous : ces moments sont importants pour vous connaître et vous découvrir.

Pour vous, la sage-femme effectuera deux fois par jour un examen médical complet sur de votre état de santé physique et psychologique.

Horaires des repas

Petit-déjeuner
à partir de 8h

Déjeuner à 12h

Collation vers 16h00

Dîner vers 18h45-19h

Chevet réfrigéré

Attention :

Différent d'un réfrigérateur classique, le chevet réfrigéré disponible dans votre chambre simple **maintient la température mais ne refroidit pas les aliments.**

Autres services

Durant votre séjour, un photographe professionnel peut vous proposer ses services.

Des représentants des principaux cultes sont à votre disposition sur simple demande.

Attention :

Aucune information, médicale ou autre, ne sera donnée par téléphone.



Téléchargez
sur www.ch-beziers.fr,
le livret d'informations
"Conseils de sortie
de la maternité"

En cas de complications, un gynécologue-obstétricien ou un anesthésiste est contacté. Il vous accompagne, vous conseille, vous écoute et organise votre sortie.

Nous serons présents aussi autant de fois que vous en ferez la demande pour favoriser la mise en route de l'allaitement maternel.

Les conseils de sortie et les ordonnances, vous seront transmis la veille de votre sortie.

Le jour de votre départ est validé par la sage-femme, une lettre de liaison vous sera remise pour votre sage-femme libérale ou votre médecin généraliste.

Pour votre bébé, tous les jours, les auxiliaires de puéricultures et aides-soignantes, en coordination avec la sage-femme, s'assureront de la bonne adaptation de votre enfant. Elles vérifieront le transit, la température, le poids, l'alimentation, les soins du cordon, le risque de jaunisse...

Le 2^{ème} jour, elles vous montreront le bain. La puéricultrice présente en journée effectuera un suivi plus rapproché pour les bébés dont l'état de santé le nécessite (*petit poids, macrosome...*). Elle effectuera aussi les tests auditifs, les bilans sanguins et vous prodiguera les conseils de sortie.

L'équipe soignante vous donnera des conseils de puériculture, de couchage et de sécurité.

Le pédiatre, présent tous les matins, réalisera en chambre l'examen clinique du nouveau-né le lendemain de la naissance. Votre bébé aura déjà été examiné par la sage-femme en salle de naissance.

Le jour de la sortie, la puéricultrice vous remettra le carnet de santé rempli par le pédiatre.

QUAND CONSULTER APRÈS LA SORTIE ?

Quelques motifs de consultation **pour votre enfant**, si :

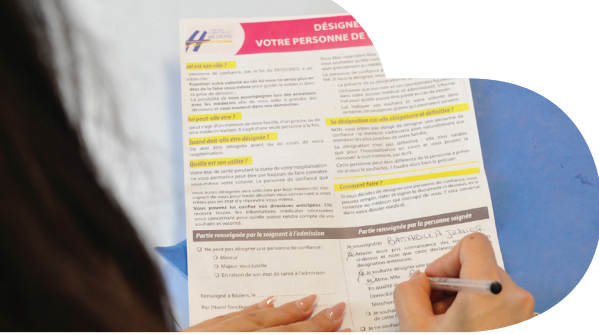
- ➔ votre bébé a de la diarrhée (*selles brutalement plus liquides et plus fréquentes*)
- ➔ il a moins de 5 à 6 couches d'urines ou 4 de selles
- ➔ il a une fièvre supérieure à 38°5
- ➔ il est gêné pour respirer
- ➔ vous ne l'entendez pas déglutir
- ➔ vous trouvez son comportement inhabituel : trop agité ou somnolent.

Quelques motifs de consultation **pour vous**, si :

- ➔ vos seins restent engorgés même après les tétées
- ➔ vous avez mal aux reins

Urgences adultes
et pédiatriques : **15**

Prise de RDV
en consultation :
04 67 35 77 77



Réclamations et plaintes

Adressez votre courrier à :

Directrice des Affaires juridiques, des
Relations Usagers et de la Psychiatrie
Centre Hospitalier de Béziers
2 rue Valentin Haüy - BP 740
34525 Béziers cedex

Relations usagers

T. 04 67 35 74 87

relations-usagers@ch-beziers.fr

Représentants des usagers

Les représentants des usagers, porteurs de la parole des usagers du système de santé, siègent dans les instances de l'hôpital. Ils peuvent également être sollicités, à la demande d'un patient, dans le cadre d'une médiation.

La Commission des Usagers (CDU)

La CDU veille à ce que vos droits soient respectés et vous assiste dans vos démarches. S'appuyant sur vos plaintes, réclamations, éloges ou propositions, elle recommande à l'établissement des mesures d'amélioration sur l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Il est donc très important que vous nous fassiez part de votre niveau de satisfaction.

Le **Projet des usagers**, rédigé par la Commission, est lisible sur notre site web : <https://www.ch-beziers.fr/commission-des-usagers-et-reclamations>

Vos droits & devoirs

VOTRE EXPRESSION

Réclamations et plaintes

(Art. R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique)

Toute personne dispose d'un droit d'être entendue pour exprimer ses griefs et demander réparation des préjudices qu'elle estime avoir subi, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Si vous n'êtes pas satisfait·e de votre prise en charge, nous vous invitons à **vous adresser au cadre de santé ou au médecin du service**.

Si cette démarche ne vous apporte pas satisfaction, adressez votre **courrier de réclamation à la Direction** du Centre Hospitalier de Béziers ou demandez à **rencontrer la personne chargée des relations avec les usagers** qui instruira votre doléance en relation avec les professionnel·le·s de santé qui vous ont pris en charge.

Vous pouvez aussi **saisir la commission des usagers** qui vous proposera, le cas échéant, de **rencontrer un médiateur médical ou non médical**.

Pour cela, contactez le **04 67 35 74 87** ou **79 10** qui vous mettra en relations. Un **représentant des usagers** peut vous assister dans ces démarches.

La mesure de votre satisfaction

L'établissement est attentif à mesurer la satisfaction des patients pour améliorer la qualité de la prise en charge, de l'accueil à la sortie. A travers les réponses que vous apportez lors des questionnaires de sortie détaillés et l'enquête nationale e-satis, pilotée par la Haute Autorité de Santé (*diffusée par mail*), vous **contribuez à faire évoluer la qualité des soins**.

Désigner une personne de confiance

(Art. L. 1111-6 du code de la santé publique et L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles)

Si vous êtes majeur, vous pouvez désigner une personne de confiance, identique ou différente de la personne à prévenir, que vous choisissez librement dans votre entourage, au cas où, lors de votre hospitalisation, votre état de santé ne vous permettrait plus de donner votre avis ou d'exprimer vos choix. L'équipe soignante consultera alors en priorité la personne de confiance que vous aurez désignée afin qu'elle **témoigne de votre volonté**. Si vous en faites la demande, elle pourra vous accompagner dans vos démarches et assister à vos entretiens médicaux.

Pour désigner votre personne de confiance, merci de remplir le document remis par le soignant.

Exprimer vos directives anticipées

(Art. L. 1111-4, L.1111-11, L-1111-13 du code de la santé publique)

Toute personne majeure peut rédiger, sur papier libre, des directives anticipées pour le cas où elle serait, un jour, hors d'état d'exprimer sa volonté. Vous pouvez y indiquer **vos souhaits** notamment en ce qui concerne les **conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement** ou d'actes médicaux.

Révisables et révocables à tout moment, leur contenu prévaut sur tout autre avis. Toutefois, le médecin pourra passer outre dans deux cas : l'urgence vitale ou si celles-ci paraissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

Le prélèvement d'organes et de tissus

La loi considère que toute personne, qui n'a pas manifesté son refus de son vivant, est consentante au prélèvement d'organes et de tissus après sa mort.

Si vous êtes opposé·e au don, inscrivez-vous sur le registre national des refus, il est consulté avant tout prélèvement (www.agence-biomedecine.fr). Dans tous les cas, **parlez-en à vos proches**, l'équipe les rencontre toujours.

Questionnaire de sortie

Vous trouverez sur le site web de l'établissement les questionnaires mis à votre disposition dans les services cliniques et les résultats des enquêtes :

<https://ch-beziers.fr/patient-resident/hospitalisation/satisfaction-et-reclamation/>

Directives anticipées

Pour vous aider à écrire vos directives anticipées, un document de la Haute Autorité de Santé (HAS) peut vous être remis par les soignants ou est téléchargeable sur le site web de l'établissement :

<https://www.ch-beziers.fr/personne-de-confiance-et-directives-anticipees>

Sur demande, l'Equipe Mobile d'Accompagnement, de Soutien et de Soins Palliatifs (EMASSP) du Centre Hospitalier de Béziers peut vous accompagner dans cette démarche.

T. 04 67 35 72 74
emsp@ch-beziers.fr

Coordination Hospitalière des Prélèvements d'organes et de tissus

Tél. : 04 67 35 77 88 ou 70 35
coord.prelevement@ch-beziers.fr

Plus d'infos sur le don d'organes :
www.dondorganes.fr



Respect de la charte de la laïcité, des pratiques et croyances religieuses

Les usagers de l'hôpital ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité et d'hygiène.

Le patient doit s'abstenir de tout prosélytisme et ne peut récuser un agent public ni exiger une adaptation du fonctionnement du service.

Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions des usagers dans le respect des règles auxquelles il est soumis.

Consentement et droit du patient à l'information

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale.

Certaines spécialités peuvent vous être proposées en Téléconsultation sous conditions. Pour ce mode de consultation, vous devrez signer un formulaire de consentement.

Votre libre participation à la Recherche clinique

Le Centre Hospitalier de Béziers participe à de nombreux protocoles de recherche clinique.

Votre participation est un acte volontaire, non obligatoire.

Votre participation à l'amélioration de la Sécurité de soins

Vous pouvez signaler tout évènement non souhaité ayant eu un impact négatif sur votre santé ou celle vos proches (qu'il s'agisse d'un acte de soin, ou l'utilisation d'un produit à usage médical) sur le site www.signalement.sante.gouv.fr

Les ministres du culte

Outre le lieu de prière mis à votre disposition au Centre Hospitalier de Béziers, niveau -2, vous pouvez demander au personnel soignant de rencontrer le représentant religieux de votre choix.

Unité de Recherche Clinique

Tél. : 04 67 35 76 13
rechercheclinique@ch-beziers.fr

VOS DROITS

La loi du 4 mars 2002 renforce le droit des malades sur de nombreux points. La **charte de la personne hospitalisée** les reprend en 11 points.



La charte du nouveau-né

Vous avez choisi d'accoucher dans notre maternité, nous avons à cœur de vous accompagner au mieux dans le respect de votre bien-être, de vos souhaits, tout en veillant à assurer votre sécurité :

- Le jour de votre accouchement, nous resterons au plus près de vos souhaits et **vous soutiendrons dans votre projet.**
- En cas de césarienne programmée, nous ferons tout notre possible pour **éviter la séparation** du couple parents-enfant.
- Nous nous engageons à veiller au **respect de votre dignité**, à vous **expliquer les actes** qui doivent être fait et nous assurer du recueil de **votre consentement.**
- Lors de sa naissance, si vous le désirez, nous vous proposerons d'installer votre **bébé en peau à peau.** Nous vous aiderons à reconnaître les signes qui montrent que votre bébé est prêt à téter et pourrons vous accompagner dans ce sens.
- Avec tous les changements que provoque la naissance, votre bébé a besoin de votre présence, de votre contact. **Les séparations inutiles seront donc évitées.** Le peau à peau initié en salle d'accouchement peut être prolongé à tout moment dans votre chambre, en toute sécurité avec l'aide du personnel. Votre conjoint est le bienvenu pour partager ces moments d'intimité, il peut rester dormir auprès de vous pour vous secondar, si vous le souhaitez, à condition d'être en chambre individuelle.

- Dans notre maternité, tous les premiers lundis de chaque mois, une **sage-femme consultante en lactation** anime une discussion de groupe sur les rythmes et les besoins alimentaires des nouveau-nés et propose des consultations individuelles. Vous pourrez alors discuter des bénéfices de l'allaitement maternel exclusif, vous aurez ainsi toutes les clés en main afin de faire un choix éclairé. L'ensemble du personnel bénéficie de formations permettant de vous accompagner dans votre décision.
- Nous nous engageons à respecter le code international OMS qui vise à procurer une **alimentation adaptée aux nourrissons** en encourageant l'allaitement maternel exclusif et en utilisant correctement les laits industriels.
- **Si vous avez choisi d'allaiter votre bébé**, nous vous montrerons les différentes positions pour la mise au sein dès que votre enfant en exprimera le souhait. Son allaitement se fera à la demande et, sauf indication médicale, il ne recevra que votre lait.
- **Si votre bébé ne peut pas prendre le sein** (*séparation, difficultés d'allaitement*) le personnel vous accompagnera dans la mise en route de l'allaitement et vous aidera à exprimer votre lait le temps nécessaire.
- Afin de limiter les complications de l'allaitement, l'utilisation des biberons et des sucettes sera évitée.
- **Si vous avez choisi de nourrir votre enfant au biberon**, nous vous accompagnerons dans ce choix en vous indiquant comment le donner et le préparer. Nous vous aiderons à reconnaître ses besoins et à adapter les quantités de lait.
- Nous nous engageons à vous protéger de toute promotion commerciale qui pourrait vous influencer dans le choix d'alimentation de votre bébé.
- Nous nous engageons dans une **démarche éco responsable**, aussi, les produits que vous trouverez dans la valisette cadeau sont respectueux de l'environnement et adaptés au nouveau-né, ils ont été choisis pour vous. Nous avons également une attention particulière aux éco gestes, l'équipe vous y sensibilisera.
- **A la sortie**, l'équipe restera à votre disposition pour tout conseil et vous informera sur les personnes pouvant vous soutenir à l'extérieur de la maternité.



Votre droit d'accès au dossier médical

(Art. L.1111-7 et R.1111-1 à R.1111-9 du code de la santé publique).

Les informations recueillies par les professionnels de santé durant votre séjour à l'hôpital sont rassemblées dans votre "dossier patient". Celui-ci est conservé en principe 20 ans à compter de votre dernier séjour dans l'établissement. Ces informations de santé, confidentielles, peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Il vous est possible, sur rendez-vous, d'en prendre connaissance sur place, gratuitement, seul ou accompagné. La communication d'une copie de tout ou partie peut être faite à votre domicile (*frais de copie et d'envoi indiqués sur le formulaire sont à votre charge*).

Délais d'accès : Séjours inférieurs à 5 ans : 8 jours et séjours antérieurs à cinq ans : deux mois.

Protection de vos données personnelles

Le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018, renforce la Loi Informatique et Libertés.

Vous disposez de droits permettant de garder la maîtrise des informations vous concernant. Ces droits sont détaillés sur notre site internet dans la rubrique *Droits et devoirs*. Le Centre Hospitalier s'engage à vous informer sur l'utilisation de vos données personnelles et sur vos droits (*accès, rectification, limitation, effacement, portabilité, opposition...*).

Alimentation du Dossier Médical Partagé

Les professionnels de santé du CHB alimentent automatiquement votre Dossier Médical Partagé (DMP). C'est une obligation légale, véritable carnet de santé numérique, qui permet de disposer de la bonne information, au bon moment, où que l'on se trouve. Tous les documents ajoutés dans votre DMP sont visibles dans votre profil personnel de **Mon espace santé** (*application à télécharger ou en vous connectant sur le site : www.monespacesante.fr*).

Vous êtes informé que vous pouvez vous y opposer à tout moment. L'accès à votre dossier par les professionnels de santé nécessite votre accord. Une fois donné, il vaut pour toute votre équipe de soins pendant votre prise en charge. Seules les informations utiles à votre suivi médical peuvent être consultées.

Demande de Dossier médical

Renvoyer le formulaire rempli et les pièces justificatives (*disponible aux secrétariats médicaux ou à télécharger sur le site [www.ch-beziers.fr/dossier et informations médicales](http://www.ch-beziers.fr/dossier-et-informations-medicales)*)

au Service des Archives,
par courrier à :

Service des Archives

Direction des Affaires juridiques,
des Relations Usagers et de la
Psychiatrie

Centre Hospitalier de Béziers
2 rue Valentin Haüy - BP 740
34525 Béziers cedex

ou par mail à :

archives@ch-beziers.fr

Renseignement :

T. 04 67 35 78 58

RGPD et Protection de vos données personnelles

Pour toute information sur vos droits pour les traitements de données personnelles gérées par l'hôpital, contactez le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse : dpo@ch-beziers.fr

Centre Hospitalier de Béziers
Délégué Protection des données
Direction Performance et
Patientèle
2 rue Valentin Haüy
34500 Béziers

Ou rendez-vous sur
le site de la
[ww.cnil.fr](http://www.cnil.fr)



Ensemble, engageons-nous pour des soins plus sûrs !

Une infection nosocomiale est une infection qui apparaît au cours ou à la suite d'une hospitalisation.

Ces infections peuvent être combattues en respectant les mesures d'hygiène : effectuez un lavage soigneux des mains avec une solution hydroalcoolique.

Je me lave les mains...
après être allé aux toilettes



Je me **protège** des infections
quand je suis **hospitalisé.e...**

Je me désinfecte les mains
avant de **manger...**



...ou quand je séjourne
en **collectivité**

...ou quand j'**entre** ou je **sors**
de ma chambre



J'ai une question,
je demande à un **professionnel !**



Hygiène et lutte contre les infections nosocomiales

La lutte contre les infections associées aux soins est fondamentale dans la politique d'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins. L'Equipe Mobile de Prévention du Risque Infectieux (EMPRI) et le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) du Centre Hospitalier de Béziers, instances réglementaires, visent à limiter le risque des infections contractées à l'hôpital.

En respectant les mesures d'hygiène, vous contribuez à lutter contre les infections nosocomiales.



Règlement intérieur

Le règlement intérieur, qui structure la vie collective de l'Établissement, est consultable dans le service, sur demande au cadre de santé, et sur le site web de l'hôpital : www.ch-beziers.fr / Patients & Résidents / Vos Droits & Devoirs.

VOS DEVOIRS

Pour le bien-être de tous, chacun doit respecter les règles d'usage et de savoir-vivre à l'hôpital, que vous soyez patients ou visiteurs : en respectant les équipes chargées de votre prise en charge et les équipements qui vous sont offerts.

Quelques règles de vie

Respectez parkings et espaces verts

Si votre véhicule est en stationnement illicite (*trottoir, places réservées aux personnes en situation de handicap...*), vous pouvez être passible d'une contravention (*Arrêté municipal n°770 du 29 avril 2011*).

Parkings et principaux lieux de passage sont sous télésurveillance par les agents de sécurité qui sont chargés de faire appliquer les consignes de circulation et le civisme de chacun.

Interdiction de fumer tabac et cigarette électronique

(*Loi Evin du 10/01/1991 et décret du 15/11/2006*)



Il est **interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux clos et couverts de l'hôpital**, y compris dans les chambres individuelles. A l'extérieur, merci d'utiliser les cendriers mis à disposition.

Produits non autorisés

Introduire **boissons alcoolisées ou produits illicites** à l'hôpital est formellement **interdit**. Traitements personnels et denrées alimentaires ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord du médecin du service.

Nuisances sonores

Utilisez avec discrétion vos appareils (*radio, télévision, ordinateur*) et mettez votre téléphone en **mode vibreur**.

Aide à l'arrêt du tabac

Vous êtes fumeur et vous allez être hospitalisé : nous vous proposons, pendant le temps de votre hospitalisation, une abstinence temporaire de tabac, sans signe de manque par le biais de substituts nicotiques.

Livret-conseil disponible sur demande auprès du cadre.

Lieu de santé
sans tabac

Matériel

Respecter strictement les consignes d'utilisation du matériel et du mobilier médical. Leur coût est élevé. En cas de difficultés, demandez conseil auprès du personnel du service.

Incivilités

Tout vol ou dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une poursuite.

Les agressions verbales ou physiques à l'encontre des personnels peuvent aboutir à un dépôt de plainte.

Le code pénal prévoit l'aggravation systématique des peines en cas d'injures, menaces, et violences perpétrées à l'encontre des agents publics et professionnels de santé, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Confidentialité, droit à l'image et réseaux sociaux

De façon générale, il est **interdit** de procéder à la capture d'images et/ou de son à **l'insu du personnel et des patients** au sein de l'hôpital.

Si des reportages sont organisés dans l'établissement après autorisation de la Direction, ils sont soumis à **autorisation de diffusion**.

Sur les **réseaux sociaux**, votre parole et vos images sont publiques, **n'impliquez pas les personnels hospitaliers** dans vos publications, **vous pourriez être poursuivi** (*dénonciation, diffamation...*). Utilisez prudemment la géolocalisation du smartphone.

Consignes incendie

Ces consignes sont consultables dans le service et des plans d'évacuation sont affichés à l'entrée des escaliers.

Rapport avec les autorités de police

S'il y a lieu, le directeur de l'établissement peut décider de demander l'intervention de la police au sein de l'hôpital.

En cas d'enquête judiciaire, il veille à la prise en considération des impératifs et des garanties issus de la loi pénale, du secret professionnel, de la charte du patient hospitalisé et des droits du citoyen.



L'HÔPITAL EST UN LIEU DE SOINS,
RESPECTEZ LES PROFESSIONNELS.

Une **plainte** pourra être déposée contre toute personne qui exercera les **infractions suivantes**
(punies par le Code Pénal - articles 222-13, 311-3, 311-4, 322-3 et 433-5) :

INJURES ET OUTRAGES	→	7 500 € d'amende
VIOLENCES PHYSIQUES ET MENACES VERBALES	→	3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende
MENACES DE MORT	→	5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende
DESTRUCTION OU DÉGRADATION D'UN BIEN	→	5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende
VOL	→	3 à 5 ans d'emprisonnement et 45 000 à 75 000 € d'amende



Centre Hospitalier de Bézier - Service Communication - C. Chaurat - Juin 2024



L'hôpital en bref

NOS MISSIONS

Vous êtes accueilli dans un établissement public de santé, chargé d'assurer ses missions de soins, de prévention, de recherche et d'enseignement. Garant des principes fondamentaux du service public, il assure la permanence des soins et l'accueil 24h/24, en offrant à chacun la même qualité de soins, sans discrimination. Son devoir est d'évoluer en fonction des exigences et réglementations et de mettre à disposition des personnels qualifiés et des technologies avancées.



Un hôpital certifié : gage de qualité de soins et d'accueil

L'hôpital est soumis au respect de normes et de référentiels de bonnes pratiques destinées à garantir la qualité et la sécurité des soins. Le Centre Hospitalier de Béziers est certifié depuis 2022 dans le cadre de la Certification V2020. En 2022, le service des Archives a renouvelé avec succès sa certification à la Norme ISO 9001.

Un hôpital accessible à tous



Une charte signée en 2012 entre l'hôpital et des représentants des personnes en situation de handicap, vise à faciliter l'accessibilité de l'établissement par une mise aux normes globale et améliorer le quotidien de ces patients en favorisant leur accès aux soins et à un accueil adapté.

En quelques chiffres

- ▶ 1 156 lits et places sur 3 sites principaux
- ▶ + de 3 000 professionnels de santé dont environ 400 médecins et internes
- ▶ 120 métiers

La certification de la Haute Autorité de Santé (HAS)

La certification est une évaluation obligatoire des établissements de santé réalisée tous les 4 ans, elle fait l'objet d'un rapport rendu public. <http://www.has-sante.fr>

Le Centre Hospitalier de Béziers est l'institution support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Ouest-Hérault avec le Centre Hospitalier de Bédarieux. Il est en direction commune avec le Centre Hospitalier de Pézenas.



Un hôpital engagé



Depuis 2019, le Centre Hospitalier de Béziers s'est engagé dans une démarche d'égalité entre les femmes et les hommes, pour l'ensemble du personnel et les patientes accueillies. En 2023, l'établissement a obtenu le Label de l'AFNOR "Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes" pour tous ses sites, renouvelé en 2025.



En 2023, l'établissement a obtenu le label **THQSE** de Très Haute Qualité Sociale, Sanitaire et Environnementale, par l'organisme Socotec.



En 2024, l'hôpital de Béziers a adopté la stratégie Lieu de Santé Sans Tabac (LSST), en partenariat avec le RESPADD (*Réseau de Prévention des Addictions*). L'équipe d'addictologie déploie ses actions de prévention et de prise en charge du tabagisme auprès des usagers de l'établissement et de son personnel.

Certaines spécialités peuvent vous être proposées en **TÉLÉCONSULTATION** sous conditions.

NOTRE OFFRE DE SOINS

Urgences et Urgences pédiatriques

Accueil et soins 24h/24 et 7j/7 avec fonctionnement de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et de l'Equipe de psychiatrie de liaison Urgences-MCO.

Un plateau technique performant et innovant

Anatomopathologie et cytologie, angiographie, bloc obstétrical, bloc opératoire, doppler, échographie, endoscopie, IRM polyvalent et ostéo-articulaire, laboratoire de biologie, pharmacie, réanimation et surveillance continue, radiologie, scanner, télé-médecine.

Les spécialités médicales

Addictologie, angiologie, cancérologie, cardiologie, dermatologie, diabétologie, endocrinologie, gastro-entérologie, gériatrie, hématologie, infectiologie, médecine interne, médecine du sport, néphrologie, neurologie, pneumologie, soins de suite et de réadaptation.

Les spécialités chirurgicales

Chirurgie gynécologique, maxillo-faciale, ophtalmologique, ORL, orthopédique, stomatologique, thoracique, urologique, vasculaire, viscérale.

Les spécialités de la femme et de l'enfant

Centre de planification et d'éducation familiale, gynécologie et obstétrique, maternité, néonatalogie, pédiatrie. Maison des Femmes (*Espace Delphine pour femmes victimes de violences intraconjugales et Centre de Santé Sexuelle*).

Les prises en charge spécifiques

Centre d'addictologie, Centre d'évaluation et de traitement de la douleur, Centre de médecine du sommeil, Coordination des Prélèvements d'Organes et de Tissus, Equipe mobile psychiatrie et précarité (EMPP), Equipe mobile intersectorielle de psycho-gériatrie (EMIPG), Equipe mobile d'accompagnement et de soutien et de soins palliatifs (EMASSP) et Accueil de Jour Les Colibris, Gériatrie aiguë orientation clinique (GAOC), Hospitalisation à Domicile (HAD), HAD Obstétrique et HAD Pédiatrique et néonatale, Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger (UAPED), Unité mobile de gériatrie (UMG), Unité neuro-vasculaire (UNV), Unité sanitaire, Unités de soins intensifs de Cardiologie (USIC) et de Neurologie (USIN), Unité d'Evaluation de la Crise et d'Orientation (UECO).

La psychiatrie

Adultes : Hospitalisation complète psychiatrique ; hospitalisation de jour ; Centres Médico-Psychologiques (CMP) à Béziers, Agde, Bédarieux, Pézenas et Saint-Pons.

Enfant et adolescent : Groupes à Médiation Thérapeutique ; Unité psychologie périnatale, Hôpital de jour et Centres Médico-Psychologiques (CMP) à Béziers, Agde, Bédarieux, Pézenas et Saint-Pons.

La prise en charge des personnes âgées

Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unité d'Hébergement Renforcée (UHR), Accueil de jour Alzheimer (AJA), Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

NIVEAU 0

Site de Montimaran

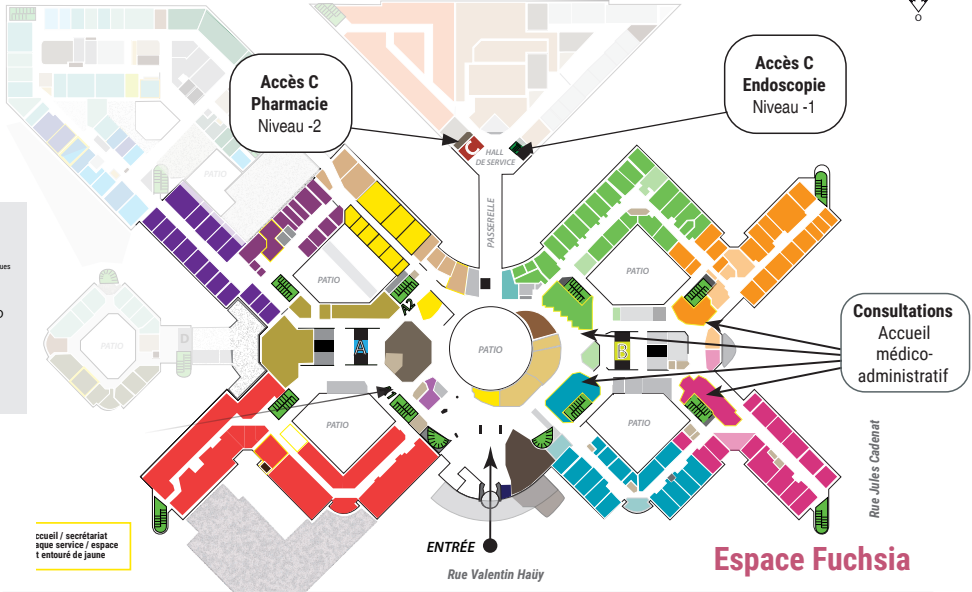
Decembre 2025



Rue du Lt. Colonneel Diminier Amfilschevski

- REGIE / LOCATION TV + TELEPHONE
- SERVICE SOCIAL
- DAB (distributeurs Automatiques de billes)
- POINT CHAUD + PRESSE
- Ascenseurs Accés A, B, C, D
- ESCALIERS
- MONTE-CHARGE
- TOILETTES

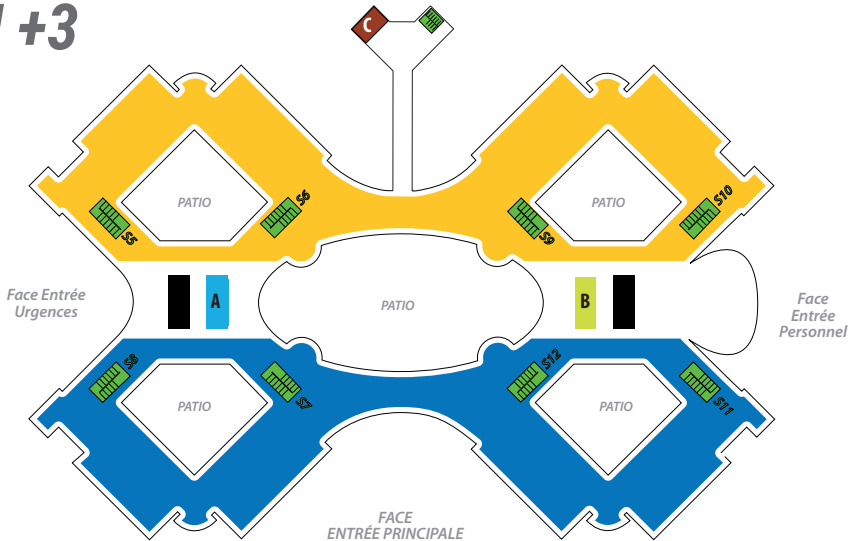
accueil / secrétariat
espace service / espace
t entouré de jaune



CONSULTATIONS EXTERNES Rez-de-chaussée à droite

Spécialités	Espace Orange	Spécialités	Espace Vert	Spécialités	Espace Bleu	Spécialités	Espace Fuchsia
Angiologie Chirurgie vasculaire Cardiologie Pneumologie CLAF / Sommeil Diététique	Médecine interne Diabète-endocrinologie Néphrologie Dermatologie Gériatrie / Oncogériatrie Oncologie	Neurologie Pass-AVIC Mémoire ORL Hématologie Gastrologie	Chirurgie Maxillo-faciale Oncogénétique Laboratoires Ophtalmologie Psychiatrie	Chirurgie orthopédique Chirurgie urologique Chirurgie vasculaire & vasculaire Médecine du sport Pré-anesthésie (sauf obstétriques) Plâtres complexes et chirurgie réparatrice		Suivi gynécologique de prévention et d'oncologie. Suivi de grossesse, entretien périnatal précoce, suivi post partum. Echographies antenatales Anesthésie, Endocrinologie et éducation thérapeutique Consultations : tabacologie, lactation, acupuncture Pédiatrie	

NIVEAU +3



- ESCALIERS
 - MATERNITÉ
 - PÉDIATRIE
- ASCENSEURS

maj mai 2022

Suivez-nous sur
Instagram



CONTACTS UTILES

Secrétariat Maternité : **04 67 35 76 07**

Service Suites de couches : **04 67 35 71 87**

Bloc Obstétrical : **04 67 35 71 96 / 97**

Consultations Prise de rendez-vous : **04 67 35 77 77**

Secrétariat Pédiatrie : **04 67 35 75 80**



suivez-nous sur :

